

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le quatre juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt et un juin deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de Presly, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

Délibération n° 2016-07-20

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 23

Conseillers titulaires : 22

Mesdames Annette RAFIGNAT, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Denise SOULAT, Claudine RUZE et Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Xavier TABOURNEL, Daniel GAUTIER, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, François COUDRAT et Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 1 – Monsieur Florent DE SANDE.

Conseillers titulaires absents : 13 - Mesdames Anne CASSIER, Laurence RENIER, Martine MALLET et Ariane CHESTIER

Messieurs Sylvain DUVAL, Pascal MARGERIN, Jean-Pierre ENGUERRAND, Hugues DUBOIN, David DALLOIS, Joël COULON, Gilbert ETIEVE, Béraud DE VOGÜE et Hervé DE POMYERS.

Pouvoirs : 3 – Madame Anne CASSIER donne pouvoir à Monsieur Denis MARDESSON, Monsieur Sylvain DUVAL donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN et Monsieur Gilbert ETIEVE donne pouvoir à Monsieur François COUDRAT.

Objet : ADMINISTRATION GENERALE : Délibération visant à installer Madame SOULAT, en tant que titulaire, au sein du conseil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-1 ;

Vu le Code Electoral et plus particulièrement l'article L.273-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne ;

Considérant que Madame Fabienne CHOLLET Conseillère Communautaire représentant la commune de Brinon sur Sauldre a présenté sa démission qui a été acceptée par Madame la Préfète le 29 avril 2016.

En vertu des dispositions de l'article L.273-10 du Code Électoral, lorsqu'un siège de Conseiller Communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu Conseiller Municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de Conseillers Communautaires sur laquelle le candidat à remplacer a été élu.

En conséquence, un courrier a été adressé à Madame Denise SOULAT, conformément aux articles suscités afin de lui demander de siéger en tant que Conseillère Communautaire suite à la démission de Madame Fabienne CHOLLET. Madame Denise SOULAT a accepté d'exercer cette fonction.

Le Président propose donc de prendre une délibération pour :

- Installer Madame Denise SOULAT dans ses fonctions de Conseillère Communautaire représentant la commune de Brinon sur Sauldre ;
- Être autorisé à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 26 CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'INSTALLER Madame Denise SOULAT dans ses fonctions de Conseillère Communautaire représentant la commune de Brinon sur Sauldre ;

Article 2 : D'AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 6 juillet 2016

Et

Publication ou Notification du : 6 juillet 2016

Pour extrait conforme
Le Président
Denis MARDESSON

